

THOMAS, MAYER  
& ASSOCIÉS

# LA FISCALITE DES PARTICULIERS EN CHINE

---

la réforme entrée en vigueur le 1 er janvier 2019

Eric Mayer, le 26 avril 2019, présentation aux Conseillers du Commerce Extérieur de la France à Hong Kong



# UN TRAITEMENT DIFFÉRENCIÉ: CHINOIS C/ ETRANGERS

Le hukou : une présomption de domiciliation des chinois en Chine

# Détermination de la **Résidence Fiscale :** La règle des 183 jours

- **RESIDENT :**

- Domicilé en Chine ; ou
- Plus de 182 jours en Chine

- **NON RESIDENT :**

- Non domicilié en Chine ; et
- Moins de 183 jours en Chine





# NON-RÉSIDENTS (1/2)

---

Assujettissement à l'impôt des seuls  
revenus de source chinoise

[revenus d'emploi, revenus immobiliers, redevances suite à l'octroi de droits de licence, intérêts et dividendes]



# NON-RÉSIDENTS (2/2)

---

Exonération d'impôt sur les revenus d'emploi si :

- Moins de 90 jours en Chine (183 jours pour les résidents de Hong Kong et de France)
- le salaire est payé par un employeur étranger
- la charge du salaire n'est pas supportée par un établissement stable situé en Chine



# RÉSIDENTS (1/3)

---

LA REGLE : assujettissement des revenus mondiaux à l'impôt

MAIS IL EST TRES FACILE d'échapper à cette imposition par application de la règle des 6 ans



## RÉSIDENTS (2/3)

- 
- **LA REGLE DES 6 ANS** Plus de 182 jours par an 6 années consécutives sans avoir quitté le territoire chinois plus de 30 jours consécutifs
  - **L'ENJEU** Les revenus de source étrangère

# RÉSIDENTS (3/3)

---

En cas de double résidence (en Chine et dans un autre territoire à convention : Hong Kong, France, etc)

le critère du centre des intérêts vitaux prévaudra





# AUTRES POINTS CLÉS

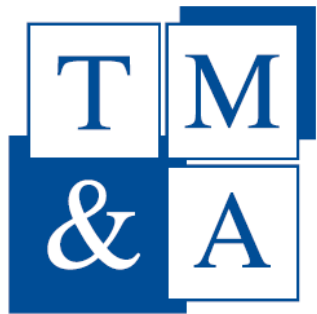
- Moins de catégories de revenus
- Elargissement des tranches d'imposition les plus basses et des déductions
- Obligations déclaratives contraignantes
- Introduction de dispositions anti-fraude
- Un nouveau système d'échange d'information





# CONCLUSION :

1. MOINS D'IMPÔT POUR LES CHINOIS
2. LA CONSÉCRATION DU PRINCIPE DE TERRITORIALITÉ (EN VIGUEUR À HONG KONG)



THOMAS, MAYER  
& ASSOCIÉS

# MERCI

---

Des questions ?